

Voire Concellier Brown (79)
Alphonse Jermine
Maurice Jermine
8.

UN FOURBE DEMASQUÉ.

1.

La lettre mystérieuse.—Enquête avortée.—Ruse de guerre.

Dans le mois d'Avril dernier, l'Echevin McCready demanda une enquête basée sur une information qu'il avait reçue au sujet de tentatives de corruption faites par une lettre auprès du Conseiller Brown, Membre du comité des chemins, tentatives faites dans le but de l'engager à donner la préférence à certains soumissionnaires pour la fourniture de la pierre destinée à la réparation du pavage des rues de Montréal. Cette demande d'Enquête fit beaucoup de bruit, on s'en souvient. La Presse s'en occupa pendant quelque temps, puis ce sujet tomba, comme tant d'autres, dans l'oubli.

La proposition de l'Echevin McCready, ayant été adoptée d'emblée, l'affaire avait été renvoyée à un Comité Spécial. Mais ce Comité ayant, à sa première séance, refusé l'admission aux représentants de la Presse, l'Echevin McCready retira brusquement sa demande d'Enquête et l'affaire en resta là.

On n'a pas oublié, non plus, que le Conseiller Lanctôt demanda à son tour une enquête sur certains faits reprochés à l'Echevin McCready. Voulait-il détourner l'attention de la première affaire ?

II.

Réouverture de l'Enquête.—Le mystère dévoilé.—Preuves Accablantes.

Eh ! bien, cette enquête avortée nous la reprenons aujourd'hui, non pas en comité siégeant à huis-clos, mais au grand jour de la publicité. Des faits nouveaux sont en notre possession, le vrai coupable nous est connu et nous le citons devant le tribunal de l'opinion. Nous avons de sa culpabilité, la meilleure preuve, la preuve la plus forte, la plus complète, la plus convaincante la plus irrésistible, la plus concluante, la plus incontestable, une preuve positive, irrécusable sans réplique, une preuve authentique, son propre aveu, enfin un aveu formel, librement donné, un aveu écrit de sa propre main et signé de ses nom et prénoms en toutes lettres.

Ne tardons donc pas à instruire le procès du coupable.

Médéric Lanctôt ex-Conseiller de Ville, nous vous accusons devant votre pays et devant la cité de Montréal.

1o. D'avoir au mépris de serment et des lois et de vos devoirs comme membre de la Corporation de Montréal, et de propos délibéré, par amour du lucre, écrit au nom de Jérémie Sinotte au Conseiller Brown, votre collègue et membre du Comité des chemins, une lettre lui offrant mille piastres pour l'engager à donner au dit Jérémie Sinotte, votre prête nom, un contrat pour la fourniture de la pierre dont la Corporation avait besoin pour la réparation des trottoirs des rues de Montréal. (Voir lettre No. 15, publiée plus bas.)

2o. D'avoir transmis à Jérémie Sinotte une lettre au même effet, pour être envoyée au Conseiller Brown. (Voir lettre No. 12.)

3o. D'avoir préparé pour le dit Jérémie Sinotte, votre prête nom, une lettre en langue anglaise et de la lui avoir transmise en lui mandant de la recopier et adresser au Conseiller Bowie, aussi l'un de vos collègues comme Conseiller de ville de Montréal et Membre du Comité des Chemins, dans laquelle lettre vous vous efforciez, d'abord, par de fausses représentations de faire croire au Conseiller Bowie à l'existence d'une compagnie pour l'exploitation de votre carrière de Coaticook dont vous étiez le seul l'unique propriétaire et vous finissiez par lui offrir une prétendue part d'actionnaire au montant de \$1000 pour l'engager à user de son influence pour faire acheter la dite carrière par la Corporation de Montréal. (Voir lettre No. 9.)

4o. D'avoir eu l'intention de faire écrire par le dit Jérémie Sinotte une lettre au même effet, au Conseiller Brown dans le cas où vous vous apercevriez qu'il attendait quelque chose de cette nature. (Voir lettre No. 9.)

5o. D'avoir faussement donné à entendre au dit Jérémie Sinotte que vous aviez mis l'Echevin David dans vos intérêts, et même qu'il était votre complice dans vos tentatives de corrup-